

RETOUR SUR 2021

# Un budget équilibré jusqu'en 2026

Si la crise du Covid-19 reste encore d'actualité, l'économie mondiale a su retrouver une certaine santé en 2021 grâce aux politiques budgétaires et monétaires sans précédent menées par les pays développés.

Au niveau communal, nous constatons une reprise sensible mais moins de recettes qu'espéré. Malgré cela, nous continuons notre politique d'investissement et procédons à une étude prospective de nos finances jusqu'en 2026 avec des résultats très encourageants pour la suite de la mandature.

## Le budget de FONCTIONNEMENT

## Le budget D'INVESTISSEMENT



### RECETTES

2020 : 9 012 608 €  
2021 : 9 306 958 €

Recettes perçues au titre des prestations de services, des dotations de l'Etat, des impôts et taxes...



### RECETTES

2020 : 3 564 955 €  
2021 : 2 541 820 €

Subventions, emprunts, dotations de l'Etat, autofinancement

### DÉPENSES

2020 : 7 795 678 €  
2021 : 7 906 519 €

Dépenses liées au fonctionnement de la commune (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette...)



### DÉPENSES

2020 : 4 101 362 €  
2021 : 2 448 442 €



EXCÉDENT DE (LÔTURE 2021)  
1 400 439 €

Objectif : garder la qualité des services proposés à la population en préservant un autofinancement

## BUDGET 2022

# Maintenir nos dépenses pour préparer l'avenir

**Objectif : continuer les actions entreprises les années précédentes tout en maintenant notre capacité d'autofinancement.**

- ✓ Maintenir les taux d'imposition fiscalité directe (taxe foncière bâtie et non bâtie) ;
- ✓ Maintenir notre coût de fonctionnement en gardant un service de qualité ;
- ✓ Maintenir le montant global des subventions aux associations locales ;
- ✓ Maîtriser la masse salariale ;
- ✓ Poursuivre la mutualisation des moyens matériels et humains avec l'Agglomération Paris-Saclay



Les taux d'imposition communaux **restent inchangés en 2022**

### Le budget de FONCTIONNEMENT



#### RECETTES

2021 (réalisées) : 9 306 958 €  
2022 (prévisionnelles) : 9 588 631 €



#### DÉPENSES

2021 (réalisées) : 7 906 519 €  
2022 (prévisionnelles) : 9 588 631 €

### Le budget de D'INVESTISSEMENT



#### DÉPENSES 2022

7 693 920 €

Dépenses prévisionnelles d'équipement

### NOUVEAUX LOGEMENTS EN 2022



La loi Alur, pour l'Accès au logement et un urbanisme rénové, impose aux villes de plus de 1500 habitants de disposer d'au moins 25 % de logements sociaux en 2025.

**Plusieurs programmes immobiliers sont en cours de réalisation ou en projet pour 2022 :**

- Les Résidences des Yvelines (rue de Gaillard) – 20 logements aidés livrés
- Promogim (voie des Postes) – 55 logements aidés sur 110, livrés au 3<sup>e</sup> trimestre
- Continuité des projets immobiliers le long de la RN20

La capacité d'autofinancement permet à une collectivité locale de faire face au remboursement de la dette en capital mais également de financer une partie de l'investissement.

2021 : 1 594 595 €

# Les investissements en 2022 et après

Notre objectif est de préparer l'avenir de la commune en réalisant des projets tout au long du mandat en respectant les obligations légales et en maîtrisant notre capacité d'endettement.



## CULTURE

Les investissements se poursuivront au niveau du parc de la Maison Culturelle des Joncs Marins (parking, aménagement du parc) pour accueillir de nombreux projets culturels en 2022.



## VOIRIE

- **Rue des Cailleboudes** : réfection de la voirie, création d'un parking, d'une piste cyclable, d'un trottoir, installation de l'éclairage public et des réseaux souples, en fin d'année
- **Grande Rue** : réfection de la voirie entre la voie des Postes et le Cabinet médical
- **Vieux chemin de Montlhéry** : réfection de la voirie entre le chemin des Vaux et l'entrée de ville



## ACQUISITIONS

La Ville a acquis une parcelle appartenant au magasin Carrefour (ancien parking du personnel) dans le projet de construire un nouveau Centre Technique Municipal en 2025-2026.



## ENVIRONNEMENT

Des jardins partagés à destination des Urbisylvains verront le jour au nord de la ville. Ils seront composés de parcelles potagères, partagées et individuelles, et équipées d'abris à outils et de cuves pour la récupération des eaux pluviales. Un jardin pédagogique, un espace de culture en bacs accessible aux PMR, et un espace de rencontre des jardiniers avec des tables de pique-nique compléteront le projet. Des zones naturelles de prairies non clôturées pourront accueillir un verger, des vignes et des ruches.



## SCOLAIRE

Depuis plusieurs années, une réflexion globale est menée afin d'accueillir au mieux les enfants des familles Urbisylvaines. Une nouvelle école de quartier verra le jour en 2023 : l'école des Cailleboudes, située rue des Cailleboudes, sera construite sur le terrain de l'ex-école Notre-Dame. En 2024, l'école des Renondaines sera transformée et rénovée pour accueillir les écoliers à la rentrée de septembre.

### SUR TOUTE LA VILLE

## URBANISME

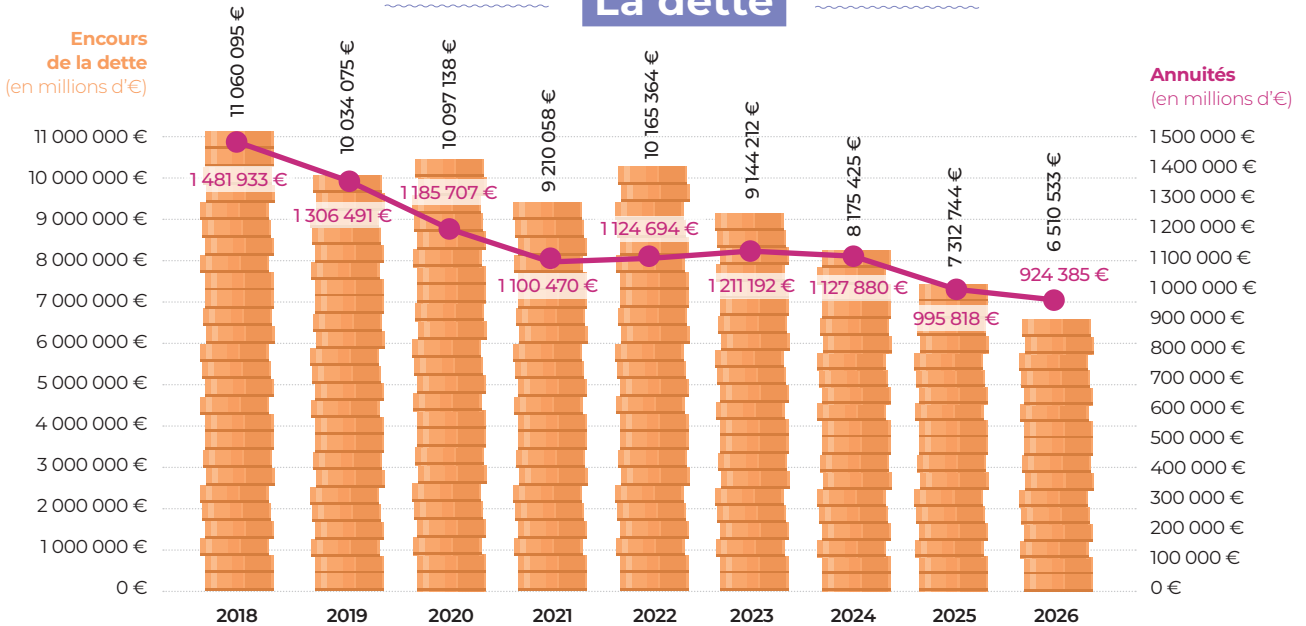
Une révision du Plan Local d'Urbanisme est actuellement en cours. L'objectif est de garantir l'équilibre entre le nombre d'habitants et la capacité des équipements publics, et de maintenir l'activité économique sur une partie du territoire. Afin de conserver un cadre de vie agréable, une harmonie entre le bâti et le végétal sera préservée en limitant une trop forte densification des secteurs d'habitats individuels.





# Zoom sur

## La dette



## L'emprunt

### EN 2020

la Ville emprunte **1M€** pour acquérir l'ex-Ecole Notre Dame, rue des Cailleboudes.

### EN 2021

**Pas d'emprunt**

### EN 2022

Un emprunt d'équilibre est prévu mais n'est pas encore décidé car **nos finances nous permettent pour l'instant d'envisager l'avenir sereinement.**

## La dette par habitant en 2021



**1 146 €**  
par habitant

Seuil d'alerte : 2 500 €  
soit 137€/an/habitant



Le seuil d'alerte est un indicateur de santé financière pour une commune.



**5,8 ANS**  
temps de remboursement

Seuil d'alerte : 15 ans